

Besoin d'un juriste calé... :D

Par **Ptitcode**, le **23/07/2005** à **13:23**


Bonjour,

Alors est-ce qu'un juriste calé pourrait éclairer ma lanterne?

Voilà, la situation de fait:

un couple, non marié, vivant ensemble, a eu une petite fille (qui a 6 ans maintenant) or ils se sont séparé récemment.

Ainsi se pose la question de savoir quels sont les droits du père sur sa fille qu'il a reconnu? Que peut-il faire? Jusqu'où peut-il aller? Peut-il exiger que le lieu de résidence de la mère et de l'enfant ne soit pas trop éloigné de son lieu de résidence à lui?

Merci par avance à celui qui pourra m'éclairer sur les droits du papa  twinkl not found or type unknown

Bon week-end  twinkl not found or type unknown

Par **Olivier**, le **23/07/2005** à **19:41**

euh a priori ça marche comme pour un couple marié je pense...

Donc à l'amiable et sinon faut aller causer avec le JAF

Par **germier**, le **30/07/2005** à **21:43**

les parents ont les même droits

quant à la résidence pas trop éloignée, faut pas rêver: pourquoi pas une co - résidence ?

L'avantage d'une décision de justice , c'est qu'on peut demander son exécution forcée, mais pas au karcher

Par **Ptitcode**, le **31/07/2005** à **06:40**

le karcher avec les restrictions d'eau....  twinkl not found or type unknown

L'interrogation quant à la résidence pas trop éloignée émanait d'une des questions que se posait la mère.

(Merci germier)